

Séminaire de Présidents de clubs du 22 mars 2014

Etaient présents :

Les Présidents des clubs suivants :

AC TREBES
MONTPELLIER Paillade Natation
NC NÎMOIS
CANET 66 Natation
AS SALINDRES
ASPTT MONTPELLIER
CNC ALES
CN LUNEL

Les DFC SETE étaient représentés par M. Patrick PUYRENIER, également membre du comité

Le DC CLERMONT L'HERAULT était représentés par Marc CRUBELLIER

Mme Frédérique ROUANET, Présidente du Comité Départemental de l'AUDE

M. Marc CRUBELLIER, Président du Comité Départemental de l'HERAULT

M. Thierry JAMET, CTS

M. Gérard NURIT, Vice-Président du Comité

M. Jean-Marie APPENZELLER, Vice-Président du Comité

M. Gérard VERNEREY, Trésorier du Comité

M. Jacky VAYEUR, Président du Comité

Etaient excusés :

BEUCAIRE AC

M. Joseph BRITTO, CTS

M. Michel PRECLOUX, Président du Comité Départemental des P.O.

M. Dominique TRAIN, Président du Comité Départemental du GARD

Ouverture de la séance à 12 heures 35

10 Clubs sur 54 sont représentés.

Le Président regrette le peu d'engouement des clubs pour ce séminaire surtout que son sujet principal avait trait aux subventions d'Etat du CNSD et du savoir nager. Il remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour est le suivant:

14 h 30 Le **C.N.D.S., les 5 composantes du plan "Apprendre à nager"**, le sport Santé et le **Nagez forme Santé** ... puis réponses aux questions

15 h 30 Le **Parcours d'excellence sportive** puis réponses aux questions

16 h 00 Le **plan de développement** du comité puis réponses aux questions (si durée le permet)

16 h 30 Débat questions réponses

1.- Le **C.N.D.S., les 5 composantes du plan "Apprendre à nager"**

Le **plan ministériel « Apprendre à nager »** initié par Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, De la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative comprend 6 grands objectifs qui doivent permettre d'agir pour réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté chez les pratiquants et pour lutter activement contre le phénomène des noyades.



1. Observer la capacité à savoir nager de la population
2. Développer l'apprentissage de la natation
3. Améliorer la communication et la prévention des noyades
4. Développer et sécuriser les équipements aquatiques
5. Développer la formation des éducateurs et stabiliser l'emploi
6. Développer une prévention en direction des seniors

Les **5 volets du plan d'actions fédéral et interfédéral** à mettre en œuvre dans le cadre du plan « Apprendre à nager » pour favoriser le développement des apprentissages de la natation en complément de l'école sont :

- **Opération Savoir-Nager.**
- **Stages d'apprentissage de la Natation.**
- **Ecole de Natation Française dans les clubs.**
- **Activités sportives périscolaires organisées dans le cadre de l'Accompagnement éducatif.**
- **Apprendre à nager pour les Seniors**

Le document « **Plan apprendre à nager** » reçu de la FFN a été transmis dans son intégralité aux clubs régionaux depuis le 20 février 2014 et de plus est saisi sur le site à l'adresse suivante : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr/rsc/1593/fichiers/dossiers/1835.pdf>

Ces informations sont présentés sous forme de diaporama, commentés et discutés, tant dans les domaines de la mise en œuvre que dans le contenu et la méthode de mise pratique.

Des priorités et les montants des aides ont été décidés lors de la réunion du 10 mars 2014 dans les locaux de la DRJSCS en présence des responsables de la DRJSCS, des DDCS du Gard, de l'HERAULT et des P.O., des CTS de natation, du Président et du SG du Comité régional. Avec :

En priorité 1- l'opération Savoir Nager et les Stages d'apprentissage de la Natation

Une aide d'un montant de 1500,00 € pour deux stages avec séance de 15 heures a été déterminée pour les associations du CIAA signataire de la convention ENF.

En priorité 2 – l'école de natation française dans les clubs a été retenue

Les Activités sportives périscolaires organisées dans le cadre de l'Accompagnement éducatif entreront dans le cadre de l'Accompagnement éducatif et l'Apprendre à nager pour les seniors sera prise dans le cadre de la promotion de la santé .

Il est demandé de vouloir bien organiser une heure d'entretien avec les parents afin de les aviser des dangers, car s'il est évident que le savoir nager permet de se sauver, mais des conditions particulières comme une mer forte, nécessitent une surveillance accrue.

La discussion s'est déroulée par le jeu questions/réponses participatives tout au long de la projection du diaporama.

2.- Le Nagez forme Santé

Le document sollicitant les clubs de déclarer leur activité Nagez forme santé reçu de la FFN a été transmis dans son intégralité par courriel aux clubs régionaux depuis le 20 février 2014 et de plus saisi sur le site à l'adresse suivante :

<http://languedocroussillon.ffnatation.fr/rsc/1593/fichiers/dossiers/1833.pdf>

Sachant que des clubs pratiquent l'activité nagez forme santé, « aucune réponse reçue » semble prouver une fois de plus leur désengagement dans le domaine de la santé ou tout simplement leur vouloir unique d'accéder au haut niveau, réalisable uniquement par certains.

Présentation du projet fédéral Nagez Forme Santé par projection d'un diaporama préparé à partir des documents fédéraux.

Les Principaux objectifs de Nagez Forme Santé sont de :

- Valoriser l'activité de la natation comme vecteur d'éducation pour la santé. « la natation au service de la santé publique »
- Promouvoir la santé par la natation.
- Proposer une nouvelle activité de natation adaptée aux personnes atteintes de maladies chroniques.



- Proposer à nos éducateurs BEESAN ou BPJEPS AAN ou BF2, BF3, une formation supplémentaire pour être en mesure d'encadrer des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Rester incontournable grâce à la légitimité de notre activité.
- Décrocher des créneaux de pratiques supplémentaires.
- Renforcer le lien Social et l'estime de soi.

Le Nagez Forme Santé s'adresse à tout public des secteurs suivants :

- L'accueil des personnes recherchant un maintien de leur capital santé par la pratique d'une activité sportive : la prévention primaire.
- L'accueil des personnes à risques : la prévention secondaire.
- L'accompagnement et le soutien des pratiquants, à la suite de leur phase « d'éducation thérapeutique du patient » : la prévention tertiaire.

Le Nagez Forme Santé s'adresse aux :

- **Personnes âgées :**
 - pour les maintenir en meilleure santé et les aider à demeurer autonome au fil des années.
- **Personnes en surcharge pondérale :**
 - Le milieu aquatique permet une activité en décharge; articulaire, dorsale, musculaire (apesanteur). La natation augmente la dépense énergétique de base (thermorégulation).
- **Personnes diabétiques**
 - L'activité physique régulière améliore l'équilibre du diabète.
- **Personnes atteintes de maladies Cardio-vasculaires**
 - L'activité physique régulière constitue un des moyens de prévention des accidents.
- **Personnes atteintes de pathologies respiratoires**
 - La pratique de la natation dans une atmosphère chaude et humide facilite la respiration des Asthmatiques et les oblige à contrôler leur ventilation. (Cardiorespiratoire)

La Natation

De nombreuses enquêtes confirment les bienfaits d'une pratique régulière et adaptée de la natation au bénéfice de la santé.

Spécificité du milieu aquatique, bref Rappel :

- Travail en décharge (effet de l'apesanteur)
- Augmente la dépense énergétique de base (thermorégulation)
- Atmosphère chaude et humide : impact sur la ventilation (> capacité respiratoire).
- Effets drainant de l'eau
- Effets sur le retour veineux: position horizontale... Etc.

Le Nagez Forme Santé - C'est :

- **Répondre à notre déclaration «d'utilité publique »**
 - Prendre en compte les évolutions sociétales
 - Développer l'ensemble des secteurs de pratiques
 - Le club, au service de la population, une natation citoyenne
- **Former les cadres dont nous avons besoin pour réaliser nos missions et atteindre nos objectifs**
 - Le brevet fédéral d'éducateur aqua-santé

La Certification fédérale d'éducateur Aqua-Santé

La Certification fédérale d'éducateur Aqua-Santé d'un cadre par club est nécessaire pour que le club puisse obtenir le label "Nagez Forme Santé".

- **Publics concernés :**
 - Les Brevets Fédéraux 2^{ème} degré ayant reçu une formation complémentaire, peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics sains sédentaires, à risques ignorés ou dépistés.
 - Les Brevets Fédéraux 3^{ème} degré
 - Les M.N.S., BEESAN et BP JEPS AAN
- **Champ et nature des interventions**



Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- Encadrer tout public dans un objectif d'acquisition, de maintien et d'optimisation du capital santé par la pratique de la « Natation »
- Concevoir le projet d'animation dans le cadre de l'activité « nagez-forme santé »
- Encadrer des activités conduisant à l'acquisition, au maintien et à l'optimisation du capital santé par la pratique de la « Natation »
- Concevoir des projets d'activités de la natation en direction des personnes atteintes de maladies chroniques
- Conduire des activités de la « Natation » en direction des personnes atteintes de maladies chroniques
- Participer à l'éducation du patient
- S'intégrer dans le fonctionnement du club
- Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants

Le brevet fédéral d'Educateur Aqua-santé est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) :

(EC : être capable de)

- UC 1 : EC de participer au fonctionnement du club
- UC 2 : EC de préparer une séance
- UC 3 : EC d'encadrer un groupe lors d'une séance en vue de l'acquisition, du maintien et de l'optimisation du capital santé
- UC 4 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
- UC 5 : EC de conduire une action éducative
- UC 6 : EC de participer à l'éducation du patient
- UC 7 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

Modalités pédagogiques de la formation :

Le volume horaire global de la formation soit à minima 89 heures et l'organisation de la formation se planifie sur 2 semaines au moins.

Le découpage du volume horaire de formation est :

- Formation en centre - face à face pédagogique : 72 heures
 - UC 1: 4h30 UC 2: 9h00 UC 3: 5h00
 - UC 4: 45h00 UC 5 : 2h00 UC 6 : 4h30
 - UC 7 : 2h00
- Formation en centre – pratique avec les formateurs : 4h00
- Travail individuel : 10h00
- Evaluation : 3h00

Modalités d'organisation de la formation

- Nombre d'inscrits à la formation au minima de 10 stagiaires
- Conventonnement FFN/ERFAN
- Cout de la formation par stagiaire 1200,00 €
- Financement par OPCA
- Bourse fédérale de 800,00 € de l'INFAN, qui s'engage à prendre en charge une partie des frais pédagogiques des stagiaires ne pouvant avoir une prise en charge des OPCA
- Versement d'une aide fédérale de 4000,00 € à l'ERFAN, si la formation est en conformité avec le cahier des charges

Mise en place d'une formation

- 1.- Connaître le nombre de cadres intéressés (minimum 10)
- 2.- Travail en cours avec la INFAN, pour mettre en cohérence le projet régional avec une formation programmée en mai de la DRJSCS et le CROS
- 3.- Déposer le projet pour obtenir l'accord fédéral
- 4.- S'inscrire dans le plan « Sport-Santé » du CNDS

Le débat du Nagez forme Santé s'est déroulé par le jeu questions/réponses participatives tout au long de la projection du diaporama.



3.- Le sport Santé – Action 2 du CNDS 2014

C'est : Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique

Présentation du Sport Santé par projection d'un diaporama préparé à partir des documents nationaux.

Contexte Régional

Le plan d'action doit concerner les publics dits à besoins particuliers et s'organiser autour des lignes stratégiques suivantes :

- a) Promouvoir et développer la pratique des APS (particulièrement de loisirs) pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, cancer...),
- b) Promouvoir et développer la pratique des APS (particulièrement de loisirs) pour les personnes avançant en âge de quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et quel que soit le degré de perte de leurs capacités,
- c) Généraliser et professionnaliser les APS en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- d) Renforcer l'offre de pratiques de loisir pour les personnes en situation de handicap compensation quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et intégrer les APS dans les plans personnalisés et dans les projets d'établissements,
- e) Renforcer la prise en compte de la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé au sein de la politique de la ville, en utilisant particulièrement les dispositifs de proximité tels que les contrats locaux de santé et en mettant en cohérence les politiques publiques de prévention avec le soutien de l'assurance maladie,
- f) Développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux, et notamment les « réseaux régionaux sport et santé » afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

Cahier des charges

- Le « sport et santé » correspond aux pratiques sportives proposées dans un cadre adapté à l'accueil en toute sécurité des publics cibles et dans une démarche d'amélioration de la santé des personnes accueillies tout en privilégiant l'évaluation du dispositif.
- Cet appel à projets s'adresse aux associations sportives du Languedoc-Roussillon de niveau régional à local développant une initiative dans le domaine du « sport et santé ».
- **Objectifs stratégiques et opérationnels :**
 - Faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques,
 - Améliorer les capacités physiques et Préserver le capital santé,
 - Augmenter l'activité au quotidien,
 - Renforcer le lien social et Améliorer la qualité de vie.

→ Populations cibles

Les actions proposées doivent obligatoirement concerner les publics dits à besoins particuliers comme spécifiés dans l'instruction du 24/12/2012 et repris dans le plan régional « sport santé bien être » :

- Personnes atteintes de maladie chronique et sédentaires,
- Personnes sédentaires avançant en âge,
- Seniors en établissements (EHPAD...),
- Personnes présentant un handicap physique ou un handicap psychique ou mental.

→ Dépenses subventionnables

Les projets retenus peuvent concerner la mise en œuvre d'actions concrètes mais aussi la formation, le développement de programme « sport et santé » et l'achat de matériel nécessaire à la mise en place d'actions « sport et santé ».

A travers cet appel à projets, le CNDS et l'ARS ne financent pas :

- Les actions à caractère très ponctuel (colloques, séminaires, journées « sport et santé »...) ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action,
- Les actions de sensibilisation et d'information à caractère global,
- Les frais de fonctionnement de la structure.

Le débat du Sport Santé s'est déroulé par le jeu questions/réponses participatives tout au long de la projection du diaporama.



4.- Le Parcours d'excellence sportive

OBJECTIF

Le Parcours de l'Excellence Sportive doit permettre à nos disciplines sportives d'assurer le rayonnement de la France et de la FFN à l'occasion des compétitions de référence internationale. Cela se décline, selon les sports, de la reconquête du haut niveau à l'excellence internationale.

- Pour y parvenir, la recherche de l'excellence doit être présente à chacune des étapes de ce parcours soit de l'Ecole de Natation Française (l'apprentissage) aux équipes de France (la performance).

LIEN FONCTIONNEL ENTRE LES STRUCTURES

Le parcours d'excellence sportive 2013/2017 se décline en trois niveaux :

- PES 1 : Structures associées, clubs satellites - détection – remontée des informations par les CTS
- PES 2 : Pôles espoirs
- PES 3 : Pôles France

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Pour progresser ensemble, le parcours d'excellence sportive doit s'efforcer de promouvoir :
 - La complémentarité,
 - La rencontre,
 - L'échange,
 - La communication
 - et la transmission.
- Les structures doivent donc travailler, les unes avec les autres, dans le but de conjuguer leurs richesses :
 - L'objectif de performance prime ; l'organisation, le réseau des structures, les moyens, l'action des cadres... doivent en porter le sens.
 - Au sein du PES, chaque structure en parraine au moins une autre du niveau sous-jacent, par exemple, une structure du PES3 parraine une structure du PES2 (En amont de l'accès à la pratique sportive).
- Un réseau de cadres « expert » est constitué pour être au service de ces structures en cas de besoin. Si nécessaire, l'INFAN et/ou les ERFAN apportent des connaissances, voire organisent des formations sur mesure pour répondre à des besoins identifiés...
- L'écriture des cahiers des charges doit être de nature à inciter au progrès en fonction des objectifs poursuivis.
 - L'idée de distinguer nos structures du PES 3, Pôle France & Pôle France Jeune, ne s'avère pas opportune. Le Pôle France est conservé comme seule référence avec une rédaction du cahier des charges adaptée.

En Natation Course :

- Le réseau du PES 3 se limite à une seule appellation : « Pôle France ». Il comporte :
 - 2 pôles France institutionnels ; Font-Romeu et INSEP Paris, dotés d'une mission de soutien et d'accueil élargie au service du haut niveau et des équipes de France.
 - 6 pôles France associatifs : Amiens, Antibes, Marseille, Mulhouse, Nice et Toulouse.
- Le réseau des pôles Espoir PES 2 sera composé de 15 pôles :

Amiens,	Antibes,	Bordeaux,
Brest,	Dijon,	Dunkerque,
Font-Romeu	INSEP,	Limoges,
Marseille,	Mulhouse,	Nice,
Pointe à Pitre,	Rouen	et Toulouse.

En Natation Synchronisée :

- Pour le PES 3, le pôle France « olympique » de l'INSEP et un pôle France « Junior » à l'INSEP se substituant au pôle France Jeune du club d'Aix en Provence,
- Pour le PES 2 : 4 des 6 pôles Espoir sont reconduits sur les clubs à : Aix en Provence, Angers, Sète et Strasbourg,



En Water-Polo

- La FFN a autorisé les pôles PES 2 de Douai, Taverny, Saint Jean d'Angely, Sète, Marseille et Nice, à maintenir le recrutement de septembre 2013 afin de ne pas pénaliser les joueurs qui avaient déposé leur candidature.
- La saison 2013-2014 est donc transitoire car le cahier des charges de ces pôles sera redéfini pour sous réserve qu'un nouveau projet ait été conçu pour l'avenir du water-polo.

En Eau Libre

- Une Structure Associée PES 3 complètera le dispositif pour les besoins spécifiques à la préparation de l'eau libre, notamment la Préparation Olympique 10 KM et du ½ fond natation. Elle sera implantée en un lieu choisi (Pôle France de Font Romeu, site de Canet en Roussillon) pour la durée de l'olympiade ; son fonctionnement ne sera pas permanent,
- Ce dispositif achèvera les prestations que les pôles France ne sont pas en mesure de proposer.

STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

- La Natation Française se pratique toujours dans les clubs, lieux historiques du développement de la natation dans l'hexagone. Les piscines appartiennent aux communes. Les Associations repérées par leurs résultats et leur structuration peuvent se porter candidates au label pôle France ou Espoir. Elles sont ainsi accompagnées et évaluées par la direction technique nationale.
- Seuls 2 équipements sont « neutre » et n'appartiennent pas à des communes mais à l'Etat : Font Romeu et l'INSEP. Ces deux structures ont des labels pôle France et pôle Espoir.

STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE

- **Les pôles France** sont les structures d'entraînement et de préparation à l'accès aux médailles internationales. 66% des sélectionnés olympiques viennent des pôles France (57% des médaillés).
- Ils sont entraînés par des entraîneurs expérimentés ayant encadré des équipes de France et, pour la grande majorité, permis le gain des médailles mondiales par les nageurs. Le volume horaire d'entraînement est **au minimum** 24 heures par semaine, incluant préparation physique et moyens modernes de récupération.
- La performance exceptionnelle, la médaille mondiale, le titre olympique peuvent également émerger ailleurs que d'un pôle France. Les clubs sont historiquement les cellules de base de la natation française et la relation entraîneur-entraîné y est également très forte. Ainsi des réussites isolées peuvent-elles exister et elles n'en ont pas moins de valeur.
- A ce sujet, au regard des carences notées, au cours de l'olympiade Londres 2012, dans certaines épreuves féminines et masculines (manque de représentativité au niveau international), la DTN initie un programme de stages nationaux regroupant les nageuses et nageurs par groupe de spécialité à raison de deux regroupements annuels encadrés par des entraîneurs experts assistés d'entraîneurs en devenir.
- L'objectif est de faire émerger dans chaque nage des nageuses et nageurs de talent d'augmenter la densité dans ces épreuves. Ce projet devrait produire des résultats notables dans la durée et atteindre une efficience optimale à l'horizon 2020.
- Parallèlement, il est prévu d'intervenir sur les programmes de formation des jeunes et plus spécialement sur les règlements sportifs des compétitions organisées sur le territoire national (projet en cours).
- Les pôles France accueillent aussi des stagiaires en formation d'entraîneur de façon à leur permettre de faire le lien entre la théorie et la pratique ; dans le cadre de leur stage en situation, ils sont placés sous l'autorité de l'entraîneur responsable du pôle France.
- **Les pôles Espoir** sont les structures cibles de l'accès au haut niveau, il y en a un auprès de chaque pôle France. Encadrés par des cadres d'Etat et/ou des entraîneurs titulaires du BE2 ou DES, Les pôles Espoir sont les lieux de formation repérés pour l'accès au haut niveau. La population de ces structures est majoritairement classée « Espoir », ce qui nécessite la réalisation de critères sportifs chronométriques dans au moins deux épreuves différentes.
- De 100 à 140 sportives et sportifs vont s'entraîner dans ces structures à raison d'au moins 9 séances par semaine. L'objectif sportif de cette population est d'une part l'intégration d'une équipe de France « Jeune » et d'autre part d'acquérir le statut de sportif de haut niveau.



- La FFN accompagne financièrement les structures gérées par les comités régionaux, relais institutionnels sur le territoire.

DOUBLE PROJET

C'est un élément du fonctionnement général noté au cahier des charge qui a pour objectif de :

- Permettre aux sportifs admis en structure du PES3 de poursuivre un double projet sportif et de formation ou insertion professionnelle.
- Préparer les sportifs de haut niveau à l'accès aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Jeune ou Toutes Catégories.
- En lien avec l'ETR et l'ERFAN, la structure participe à des rencontres et actions facilitant l'échange, la communication, la transmission. En cas de nécessité, l'ERFAN répond aux besoins de la structure.
- L'accompagnement de la formation scolaire doit comprendre plusieurs solutions : aménagement de l'emploi du temps, du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou fax) durant les stages ou compétitions en période scolaire...
- La reconversion du sportif est suivie par la FFN et par l'INSEP afin d'aider les sportifs dans leur réussite professionnelle.
- Une convention lie la structure à la FFN pour l'olympiade, elle s'accompagne d'un avenant annuel qui permet une vision précise de son fonctionnement, des moyens qui lui sont attribués et de son financement.

LA DETECTION

Dans la perspective, la Fédération propose un projet objectif TOKYO avec 5 lignes directives :

- Réunir les athlètes « en devenir » afin de leur proposer un accompagnement en fonction de leur(s) spécialité(s)
- Réunir les entraîneurs « en devenir » autour d'entraîneurs experts pour chaque spécialité : groupes papillon, dos, brasse, 4 nages, sprint et ½ fond Nage Libre,

La discussion s'est déroulée par le jeu questions/réponses participatives tout au long de la projection du diaporama.

5.- Débat questions réponses

Thierry JAMET explique le plan Tokyo 2020 et son application, donne des renseignements sur la prochaine saison et évoque les décisions prises lors de la dernière commission sportive.

- Comment garder nos nageurs en Languedoc-Roussillon ?

Sont soulevés le cas des transferts, la présence des nageurs (ses) sur les pôles, les moyens financiers, les participations entre clubs aux championnats de France, le travail en commun sur les stages, lors des sélections, la constitution des listes de Haut Niveau et liste Jeunes, l'accueil des nageurs et nageuses, Comment regrouper les énergies, les synergies...

- Y aura-t-il une aide financière du comité aux nageuses régionales actuellement s'entraînant au pôle France ?

Il y a quelques temps, avant la création des Collectifs, le comité aidait les nageurs (ses) régionaux du pôle France à l'identique du pôle espoir.

Aujourd'hui, les aides attribuées à nos sportifs sont nombreuses et variées : des collectifs aux résultats, des engagements aux participations...

A ce jour, le bilan comptable est en baisse d'environ 40 000,00 € du fait d'un nombre de licences moindre, d'une ressource sur les engagements en diminution, de frais d'organisation plus importants, etc. Lundi, la commission labellisation se réunira et travaillera sur ces sujets.

- Quelles sont les actions que vous souhaitez que le comité mette en œuvre en plus de celles actuelles ?

Cette question est restée sans réponse.

La séance est levée à 17 heures 15

